

Délibération n° 2023/ 03
Remplacement de la chaudière de l'école : Approbation du
projet et demande de subventions Etat (DETR)
et Conseil Départemental (CTD)

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 8
Votants 8

L'an deux mil vingt - trois
le trente janvier à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 janvier 2023
PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME DELUCHE,
CIBERT, MM BONNAUD, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET, REBEYRAT

Mme CIBERT a été élue secrétaire

REPLACEMENT de la CHAUDIÈRE de l'ÉCOLE : APPROBATION du PROJET
et DEMANDE de SUBVENTION ETAT (DETR) et CONSEIL DÉPARTEMENTAL
(CTD)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école et des logements attenants sont à présent pratiquement terminés.

Les conclusions d'une étude thermique après travaux conclut « Les travaux engagés sur le bâtiment du groupe scolaire de la commune de Nouic permettent une réduction de -48,6% des consommations totales du site.

Ils permettent un gain de -50% sur le coefficient Cep et de -48% sur les émissions de gaz à effet de serre soit l'équivalent de 9,2 voitures circulant pendant un an ».

Il est maintenant envisagé de remplacer la chaudière de l'école qui est très ancienne et peu performante.

Un devis pour remplacement de la chaudière gaz naturel VAILLANT basse température actuelle par une chaudière à gaz au sol à condensation VAILLANT Ecovit 65 Kw équipée de brûleur gaz inversé pour un montant H. T de 11 665.81 € soit 13 998.97 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette opération et de l'autoriser à demander la subvention d'Etat dans le cadre de la DETR et du Département dans le cadre des CTD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de rénovation de remplacement de la chaudière actuelle de l'école comme décrit ci-dessus.
- Sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la DETR au taux le plus élevé
- Sollicite l'attribution d'une subvention du Département au titre des CTD au taux le plus élevé et demande l'inscription de cette opération au programme 2023

- Approuve le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	11 665.81 € H.T
Imprévus (5%)	<u>583.29 € H.T</u>
Total	12 249.10 € H.T

Subvention DTER (30 %) :	3 674.73 €
Subvention CTD (30 %) :	3 674.73 €
Commune (40 %) :	4 899.64 €

- Dit que les crédits supplémentaires seront inscrits au budget communal

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

Publié le 6 février 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

Nouic, le 6 février 2023

Le Maire
Serge NOUGIER

